

Mairie de Montignac-de-Lauzun

Lettre de la municipalité N°10 – Mars 2016

Le recensement effectué au mois de février 2016 permet de compter à Montignac une population de 305 habitants, soit 280 habitants permanents, 25 résidences secondaires (comptées chacune, par convention, pour 1 habitant) et 23 maisons inoccupées.

Merci à tous ceux qui ont renseigné les formulaires de recensement.

Travaux en cours et prévus

- **Un traçage d'emplacements de parking dans la traversée du bourg.** Celui-ci a un double but :
 - 1) permettre des « arrêts minute » à la boulangerie et des stationnements occasionnels nécessaires à proximité des habitations avec une signalisation préventive ;
 - 2) provoquer un ralentissement de la circulation, de préférence à des ralentisseurs physiques plus coûteux et dommageables pour les véhicules (nous avons pris exemple sur la traversée de La Sauvetat, qui donne satisfaction ;
- **Raccordement des bâtiments municipaux sur le réseau d'évacuation des eaux usées.** (En ce qui concerne les habitations privées, leurs propriétaires ont un délai deux ans pour se raccorder) ;
- **Aménagement d'une toilette pour la salle de la bibliothèque** mitoyenne du local des chasseurs ;
- **Nettoyage du lavoir** : les habitants de Montignac seront invités à participer au fleurissement, après rénovation du grillage ;
- **Réparations prioritaires des chaussées** pour l'accès aux habitations, **débroussaillage et viabilisation du chemin d'accès au moulin**, sur le tracé de l'ancienne servitude partant de la route de La Gaillardie, en prévision de travaux de fouilles et de restauration.

Cérémonie commémorative le samedi 19 mars à 17 heures

La République française institue une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des **victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**. Une cérémonie aura lieu à Montignac-de-Lauzun au monument aux morts, suivie d'une remise de décorations à M. Jean-Louis BIELLE et M. Pierre TIRBOIS et un rafraîchissement à la salle des fêtes.

Collecte des déchets : il faut mieux trier les déchets pour diminuer le coût (150 € par habitant), en particulier faire attention à ne pas mettre dans le **bac jaune** ce qui est interdit sur le schéma ci-dessous, notamment le verre, qui doit être apporté dans un bac spécial situé à la sortie du bourg de Montignac, route de Lauzun.

On rappelle par ailleurs que les **déchets encombrants ou spéciaux** doivent être apportés à la **déchetterie de Miramont** (Zone industrielle « Favard », chemin de Villanova del Battista) de 13h30 à 18 heures. Téléphone 05 53 64 12 26

BACS à couvercle jaune *yellow bins*

DÉCHETS AUTORISÉS

NOT in yellow bins

DÉCHETS INTERDITS

Apporter à la colonne à verre près de chez vous
Special bins for glass

Apporter à la déchetterie
Waste collection 05 53 64 12 26

Mettre dans la poubelle à couvercle gris
(black bins)

communauté de communes du pays de lauzun

En cas de doute, je mets les déchets dans le sac noir ou j'appelle la Communauté de Communes du Pays de Lauzun au **05 53 94 49 21**

Special bin for glass
in Montignac
Route de Lauzun